



**HAL**  
open science

## Vers des dispositifs intégrés en réponse aux situations de jeunes à difficultés multiples ?

Jean-Yves Barreyre

► **To cite this version:**

Jean-Yves Barreyre. Vers des dispositifs intégrés en réponse aux situations de jeunes à difficultés multiples ?. Vie sociale, 2015, 12, pp.37-51. hal-04847928

**HAL Id: hal-04847928**

**<https://hal.science/hal-04847928v1>**

Submitted on 19 Dec 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Vers des dispositifs intégrés en réponse aux situations de jeunes à difficultés multiples ?

**Jean-Yves Barreyre**

En 2008, l'Observatoire National de l'Enfance En Danger lançait un appel à projets autour de la connaissance des jeunes à difficultés multiples, auquel le CEDIAS-CREAI Ile de France a répondu et a ainsi conduit une étude intitulée « *Une souffrance maltraitée : les jeunes dits « en situation d'incapacité »* »<sup>1</sup>. Cette première étude exhaustive sur deux grands départements franciliens montrait notamment la nécessité de dépasser les frontières sectorielles des interventions sanitaires et sociales et l'importance de la prise en compte du parcours de vie de cette population.

Dans le même temps, le CREAI Nord Pas de Calais mettait en œuvre une première formation-action sur ce thème.

Les résultats de l'étude et l'expérience du Nord Pas de Calais nous ont amené à répondre à l'Action Prioritaire Nationale d'UNIFAF portant sur le même thème. Nous avons discuté avec UNIFAF le champ, la forme, le contenu et le calendrier de cette formation, à laquelle dix neuf régions sur vingt deux ont répondu. Quarante sessions, avec stages croisés, ont réuni plus de huit cent professionnels de terrain, entre 2013 et 2015, regroupés par zone géographique ou/et zone d'échanges possibles entre eux.

La mobilisation de dix neuf délégations régionales UNIFAF situe d'abord le souci commun, dans quasi tous les territoires français, de ce qui pose question à tous les intervenants de terrain<sup>2</sup> dans ces situations dites complexes.

Nous avons fait en sorte que, sur chaque territoire, les professionnels participant à la formation-action présentent eux-mêmes les résultats et les conclusions partagées de leur session dans le cadre de la journée départementale de restitution.

Le plus souvent, ces journées se sont accompagnées d'une table-ronde avec les institutions, administrations et dispositifs intervenant dans le champ (EN, MDPH, CG, DDARS, PJJ, etc.).

Outre les apports programmés d'information concernant la connaissance des parcours, les dimensions du risque, de la responsabilité ou du travail avec les familles, les stagiaires sur chaque territoire, sont ***partis des situations qu'ils rencontraient sur le terrain***<sup>3</sup> et ont pu ainsi modulé et/ou enrichir l'interconnaissance que la formation-action construisait.

Mieux, ces huit cent professionnels, à partir de la même procédure de restitution de ce à quoi ils ont réfléchi ensemble, plébiscitent tous dans les 40 sessions :

---

<sup>1</sup> Barreyre J.Y., Fiacre P., Makdessi Y. 2009, ONED. Voir aussi Barreyre J.Y., Fiacre P., « Quand le projet fait fuir le sujet », in Vie Sociale, 2010, n° 4

<sup>2</sup> Certaines régions ne se sont pas engagées parce qu'un travail similaire ou considéré comme proche était ou venait d'être mis en œuvre sur leur territoire.

<sup>3</sup> A raison de 3 à 4 par session, c'est entre 120 et 160 études de cas qui ont été analysées par les stagiaires

- la notion de **coresponsabilité** sur les situations considérées comme complexes,
- la nécessité d'un **langage commun et partagé**,
- l'importance d'une connaissance du **parcours de vie** des jeunes,
- et la nécessité de **stages croisés** permettant de découvrir de l'intérieur ses partenaires de terrain.

Ces résultats, assez simples en fin de compte<sup>4</sup>, deviennent, du fait de la convergence des points de vue dans des territoires fort diversifiés, des résultats solides pour concevoir une nouvelle coopération entre les intervenants de l'enfance, soignants, éducateurs, assistants sociaux, pédagogues.

Aucune proposition organisationnelle nouvelle ne devrait ignorer les conséquences et obligations qu'entraînent ces simples résultats.

Tout juste pouvons-nous tracer quelques perspectives ou scénarii possibles pour une organisation plus rationnelle des ressources à disposition.

## **1°- Abandonner la notion de « jeunesse sectorisée »**

Comme le constatent les rares études sur la question, l'entrée du jeune « en difficulté » par une porte d'entrée du dispositif (ASE, MDPH, CMP, CMPP, voire PJJ) est souvent le fait de « circonstances de vie » voire d'absence ou de présence dans la famille de capital social, culturel ou économique et de capacités de mobilisation des ressources environnementales.

Or chacune des institutions oeuvrant auprès de cette population « à la limite » des institutions<sup>5</sup> (Barreyre, 1997) est construite par la logique de ses missions et des corpus et réglementations qui la soutiennent.

Ainsi, la protection de l'enfance, par son travail préventif en matière de bienveillance en PMI et son action auprès de l'enfance « en danger », a construit son action dans ces logiques institutionnelles à partir notamment de « **mesures** » de soutien familial, d'assistance éducative et d'accueil provisoire des enfants « en difficulté ».

Or les comportements des jeunes à difficultés multiples et les dimensions problématiques qu'elles soulèvent (transgressions, troubles des parents, difficultés psychologiques, rejet de l'école) « **dépassent les mesures** » strictes chargées de mettre en œuvre les missions de la protection de l'enfance telles qu'elles ont été conçues.

La pédopsychiatrie, née concomitamment à l'éducation spécialisée, a développé, surtout en France, une approche psycho-dynamique et développementale, voire éducative de l'enfant avec troubles psychiques. Si elle s'est toujours défendue d'une catégorisation définitive des maladies chez l'enfant et l'adolescent, elle ne s'en réfère pas moins à des classifications, française ou internationales, qui cadrent sa clinique et délimitent ses

---

<sup>4</sup> Mais dont nous pouvons certifier par notre méthode accompagnée par un comité de pilotage national, qu'ils sont partagés par les 1000 professionnels de l'enfance qui ont suivis les 40 sessions dans 19 régions

<sup>5</sup> Barreyre J.Y., « Les jeunes en grande difficulté : une population à la limite » in *Interfaces*, CREAIDF, 1997

insuffisances. Ce secteur d'intervention, relié institutionnellement au sanitaire, est dépassé par les « **situations indisciplinables** », qui échappent aux catégorisations basiques de la discipline pédopsychiatrique<sup>6</sup>.

Le médico-social, qui devrait logiquement faire le lien entre des approches sociales et des approches sanitaires, est lui-même pris dans une logique d'approche de son public par **déficiences ou au mieux incapacités**.

Ses structures d'accueil et d'accompagnement sont souvent **débordées par les comportements de clash** des jeunes à DM, qui remettent en cause « l'équilibre interne » de ces organisations collectives, et leurs attitudes d'« **échappement** » des jeunes (CEDIAS, op.cit, 2009) qui mettent à mal le concept clé d'attachement dans les professions éducatives qui composent une grande partie des équipes. .

Qui plus est, le financement par prix de journée et par structure des ESMS (hormis SESSAD), renforce l'idée que les réponses à ces publics devraient être mobilisables en interne en évitant les « doubles » prises en charge.

C'est en ce sens que les jeunes ADM dépassent les cadres et les « cases » des institutions sectorisées.

Ne faut-il pas abandonner la notion de « jeunesses sectorisées » en fonction de son guichet d'entrée dans le champ des bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale publique ?

## **2°- Qu'est ce qu'une « protection de l'enfance » sans une politique de la jeunesse ?**

Les enfants-usagers de la protection de l'enfance ne sont déjà plus des enfants comme les autres.

La collectivité déploie d'abord pour eux des politiques de *prévention des risques* (PMI) en fonction de critères ciblés liés à une estimation des ressources familiales nécessaires à l'éducation normée d'un enfant dans la République. Puis l'aide sociale à l'enfance, depuis la loi 2007, « captent » via les professionnels de l'enfance et de l'action sociale (plus rarement des parents), les *signes et signalements de situations « préoccupantes »*.

La singularité des enfants inscrits dans la file active de la protection de l'enfance est d'être une population à risque de danger ou en danger. En quoi ces enfants et jeunes sont-ils des enfants et jeunes comme les autres ?

Quelles articulations y a t'il avec une politique générale de la jeunesse ?

Encore faudrait-il qu'elle existe...

Il existe bien des politiques de l'emploi des jeunes, du logement des jeunes, et nous avons même conservé depuis des lustres un ministère de la jeunesse et des sports qu'il aurait été plus juste d'appeler ministère des sports et de la jeunesse. Le mandat du Président de la République en exercice repose entre autres sur la mise en œuvre d'une politique de la Jeunesse...

---

<sup>6</sup> Si la pédopsychiatrie a toujours su que sa patientelle n'était « pas que » malade, elle se heurte aujourd'hui à des jeunes qui sont aussi « trop » en difficulté, transgressifs, déscolarisés, désaffiliés, bref relevant d'autres compétences que les leurs.

Or force est de constater que la République moderne, de la Ière à la Vème, n'a jamais réussi à trouver une place pour les jeunes en son sein, si ce n'est dans ces périodes totalitaires, en France, comme en Europe.

On peut certes sans tenir au constat bourdieusien que « la jeunesse n'existe pas », il n'existerait que des jeunes issus de milieux et de classes sociales qui modèlent et façonnent des schèmes attitudeux incorporés et prédéfinissent leur devenir social.

Mais en tenant compte de cette diversité des jeunes, quelle est la place qu'accorde la République à cette « force vive » et à la fonction sociale de « turbulence » de la jeunesse ?

La République grecque, celle d'Aristote, avait instauré le principe du « peripolos », ce jeune guerrier<sup>7</sup> envoyé aux marches de la cité (peripolos : faire le tour), pour la défendre, en utilisant contre les « sauvages » étrangers, la part sauvage de la jeunesse<sup>8</sup>, avant qu'elle ne termine sa formation de citoyen. C'est là sans doute la première forme du service militaire existant en république jusqu'à il y a peu.

Si au Moyen Age, la mobilisation de la jeunesse pour guerroyer ou partir aux croisades<sup>9</sup> est monnaie courante, la communauté villageoise n'en définit pas moins pour autant une place et un temps propre à la jeunesse, commémorés chaque année au moment du Carnaval, à la mi-carême, dans ces moments de renversements dionysiaques, celui des charivaris, des tribunaux de jeunesse et des courses de l'âne.

Dans ces moments circonscrits et ritualisés, la jeunesse pour un temps rappelle les règles de conduite intrinsèques à la communauté, en deçà des règles officielles incarnées par la justice et les forces de l'ordre. Ainsi sont dénoncés les péchés moraux, les insultes aux conventions ou aux traditions communautaires. Ces moments de renversement pouvaient être sanglants comme en témoignent les tribunaux de justice locaux<sup>10</sup>.

Si le XIXème siècle est considéré comme celui du grand renfermement des enfants et des jeunes, dans les ateliers de travail pour les plus pauvres, au lycée décrit par Jules Vallès pour les plus riches, il est aussi celui de la révolution du déplacement, avec l'invention de la machine à vapeur, puis du train et de l'automobile. Les mouvements de jeunesse au début du XXème siècle, qui s'échappent des aumôneries et des colonies laïques, sont d'abord des mouvements dans l'espace, des déplacements à pied ou en vélo, d'une auberge de jeunesse à une autre, d'un camp scout à un autre. Les jeunes se veulent « les éclaireurs » du siècle. 36 et les accords de Grenelle leur donnera, en plus du temps, des congés payés, pour se déplacer et découvrir le monde.

Ce sont les mêmes, ou une partie d'entre eux qui s' « embrigaderont » en Espagne, dans les brigades internationales.

---

<sup>7</sup> Durant la deuxième année de leur formation, « les éphèbes, armés de boucliers ronds et d'une lance, font une patrouille dans le territoire et tiennent garnison dans les forts », Aristote, op.cit. Chapitre 42 de *La constitution des Athéniens*

<sup>8</sup> avec quelques mercenaires et cadres grecs patentés et adultes

<sup>9</sup> voir entre autres Thomas B. *La croisade des enfants*, 1973, Press Pocket, n° 3145

<sup>10</sup> Barreyre J.Y *Les loubard, une approche anthropologique*, 1992, Paris, l'Harmattan

Qu'a fait la République pour fédérer cette force vive volontaire pour « aller au devant » et l'ouvrir à d'autres peuples tout en la défendant ? La République, rien, les partis totalitaires beaucoup. Pétain s'est empressé de mettre en place les « chantiers de jeunesse » pendant qu'une partie des ajistes allemands rejoignaient les jeunesses hitlériennes. Pendant et après la guerre, les partis politiques, républicains, n'ont eu de cesse de créer les « jeunes communistes », « socialistes », « progressistes », « nationaux », projetant ainsi sur les jeunes ce que devrait être leur république idéale.

Mai 68 est un cri de révolte à l'embrigadement. « *Il est interdit d'interdire, soyons réaliste, demandons l'impossible* ». Pas seulement un mouvement juvénile petit bourgeois parisien. La grève s'étend aux lycées puis aux collèges. L'enthousiasme juvénile entraîne le peuple. Tout comme dans la plupart des révolutions depuis.

C'est à réaffirmation de la fonction dionysiaque de la jeunesse qui s'exprime dans les années soixante dix, vite rattrapé par discours rationnels des ligues et autres partis pour mettre en ordre ce mouvement intempestif de la jeunesse.

Le vieillissement de la population française et la fin « des lendemains qui chantent » après la chute de l'empire soviétique, ne vont pas arranger les choses pour la jeunesse française et européenne, qui ne sait plus à quel saint se vouer.

L'Etat providence ou la société de la protection du risque va se laisser emporter par ses peurs, le risque va devenir danger, les fondamentalistes de tout bord vont proposer des saints à qui se vouer.

Plutôt que d'attendre et ne rien faire, le Jihad propose de bouger, de se lancer dans une aventure où la fin ne peut être que glorieuse. Comme en 14. Comme en 36. Comme dans la résistance.

Actifs. Utiles. Efficaces. Une politique de gestion de la jeunesse, en somme.

Que propose la République pour répondre à l'aventure Jihadiste ? L'école ou l'aide sociale. Pas très enthousiasmant, surtout si les ressources manquent pour s'accrocher à l'école.

Il y a bien le service civique, qui aurait pu remplacer le service militaire dans sa dimension obligatoire sur une période donnée, au service de la communauté. Il aurait pu structurer des initiatives et des engouements.

Or la République, si prompt à faire des affiches et campagnes de propagande militaire, ne sait pas mobiliser sa jeunesse, notamment celle qui ne trouvent pas de places dans ses institutions, autrement que pour un conflit armé !

Et, en l'occurrence, la République a de sérieux concurrents.

Comment expliquer cette « incapacité » du personnel politique de la République à penser la place des jeunes en son sein<sup>11</sup> ?

---

<sup>11</sup> et non pas en son saint.

### 3°- Une vulnérabilité généralisée

L'homme politique est un individu moyen qui fait son métier des affaires publiques. Il n'est pas pour autant « exceptionnel » dans sa nature humaine et dans sa fiabilité en termes de responsabilité. Elu pour représenter, il n'a pas moins des intérêts qui lui sont propres et qu'il négocie avec ses mandants et le parti auquel il adhère. En ce sens, il est un homme ordinaire configuré aussi par l'esprit du temps, celui de la société dans laquelle il vit.

Le personnel politique issu de la seconde guerre mondiale traitait les questions sociales comme des risques potentiels liés à des moments de la vie des gens et à des domaines d'activités liés à ces moments de vie : l'enfance, la jeunesse, la vieillesse, la famille, l'emploi, la formation. On a souvent appelé ces politiques du risque, un système « assurantiel » instauré par l'Etat providence.

Les problèmes ont commencé lorsque les politiques n'ont plus eu les moyens d'assurer les politiques du risque, dès la fin des années 70.

L'augmentation du nombre de chômeurs, des ménages monoparentaux et de mal-logés va faire fleurir la notion d' « **exclusion** », popularisée par René Lenoir, alors directeur de l'action sociale.

Cette notion sera beaucoup critiquée, remplacée par celle de « **précarité** » qui insiste sur le caractère incertain et fragile des équilibres sociétaux dans certains milieux de vie, puis par celle de « **désaffiliation** » développée par Robert Castel dans les années quatre-vingt. Castel entend, par une approche du salariat et du CDI, montrer que la précarité se construit à partir de multiples ruptures, avec le monde du travail, avec la famille, le milieu social, les réseaux d'affinités. De fait, ce « détressement » des liens sociaux crée ce qu'on n'appelle pas encore de la vulnérabilité.

Les années quatre-vingt sont aussi celles de la chute du mur de Berlin et de la fin de l'empire soviétique. C'est la fin des lendemains qui chantent, l'espoir d'une alternative globale au capitalisme. C'est la **fin de l'idée même de progrès** et de projet en même temps que la fin du CDI. L'individu devient « incertain »<sup>12</sup> et l'adulte « **vulnérable** ». La notion est reprise à la fois par des chercheurs, les journalistes, les professionnels de l'action sociale et les politiques.

L'homme n'est pas seul à être vulnérable. Il se rend compte dans les années quatre vingt dix du **désastre écologique** qu'a entraîné la débauche des ressources des générations précédentes. L'environnement lui-même est en danger, et le danger vient de l'intérieur, du *domus*, de la maison<sup>13</sup>.

Le terme « vulnérable » désigne pourtant, dans le discours commun ou usuel, des populations ciblées par les politiques publiques, mais celui ci ne se fait jamais l'écho du sentiment de vulnérabilité partagé par les hommes ordinaires.

Or ce sentiment est à même de mettre à mal les figures adultes de l'autorité.

---

<sup>12</sup> Erhenberg A. *L'individu incertain*, 1995, Paris, Hachette

<sup>13</sup> Danger et Domicile ont la même racine latine (*Domus*) mais Danger et angoisse ont la même racine indo-européenne, *angh*. Le danger vient là où on l'attend pas

D'autant plus qu'il s'est accompagné dans les années quatre vingt dix, de ***l'explosion d'Internet*** et surtout de l'accès des plus jeunes aux « secrets des adultes ». Les générations d'après guerre n'ont pas mesuré les conséquences de l'accès des enfants à l'information généralisée par le numérique. Internet marque sans doute la ***fin des rites d'affiliation générationnels***.

Avec Internet, l'adulte ne peut plus « en raconter » à l'enfant dès lors qu'il a accès à toute information qui pourra contredire le dit de l'adulte et l'image qu'il veut bien lui donner. Mieux, -ou pire-, les enfants apprennent la rhétorique des adultes pour mieux la contourner, et pénétrer ainsi, par l'attitude ou la parole insultantes, les défenses les plus élaborées des adultes atteints eux aussi du complexe du homard, cher à Dolto..

Alors que reste-il à la République quand le discours devient illégitime, sujet à caution ?

Il lui reste d'autres valeurs qu'elle a fort négligées dans le demi-siècle précédent.

#### **4°- La coopération pour garantir la cohérence de la parole donnée**

La République, c'est l'élection d'une majorité de citoyens autour d'un programme que ses représentants appliquent, et qui, s'ils ne le font pas, se démettent au profit d'une nouvelle majorité rassemblée autour d'un programme alternatif.

La République repose sur la parole donnée, l'engagement à faire ce qui a été voté par le peuple représenté.

La République se reconnaît-elle dans cette définition d'elle même, dans ses pratiques de tous les jours ? Il y a peu de chances, non pas seulement parce que les élus ne tiennent pas leurs promesses, mais surtout parce que l'individu incertain, qui doit tous les jours réévaluer sa propre valeur aux yeux des autres<sup>14</sup>, considère que la parole donnée n'engage que ceux qui y croient tant elle porte sur un avenir imprévisible. Les politiques à court terme, malgré les promesses, pour enrayer le désastre écologique en sont un exemple.

Que peuvent penser de la parole donnée des enfants déplacés dès leur enfance, mal ou bien traités par des adultes qui se succèdent et à qui il faut à chaque fois raconter sa vie, pour qu'ils vous en proposent une autre ?

Que penser de la parole donnée par une ènième équipe d'adultes qui propose un « projet individuel ou personnalisé » sans mémoire du trajet de vie précédent ? Les troubles mnésiques des institutions de la protection de l'enfance, voire de la pédopsychiatrie, ne facilitent pas la cohérence d'une parole donnée.

Les professionnels de l'éducation, du soin et de l'insertion, de la protection des enfants et des jeunes sont certes ***nécessaires*** pour répondre en partie aux jeunes à difficultés multiples, mais ils sont en tant que tels, ***insuffisants***. Comme les populations dites vulnérables, ils construisent leurs liens sociaux parce qu'ils sont, à leurs yeux et aux yeux des autres, nécessaires, ***utiles*** par leurs activités sociales reconnues, et aussi parce qu'ils sont ***insuffisants*** à répondre aux situations relevant de leur activité sociale.

---

<sup>14</sup> Ehrenberg A., *la fatigue d'être soi*, David Le Breton *Conduites à risques. Des jeux de mort aux jeux de vivre*, 2002, Paris, PUF, Quadrige



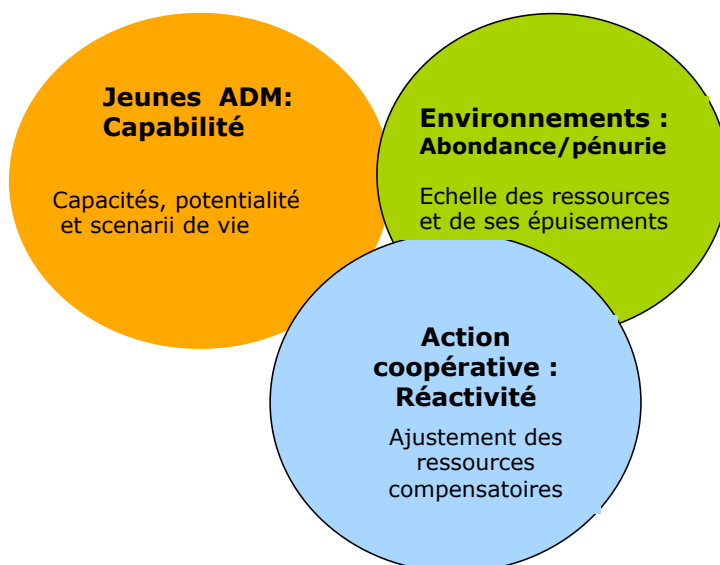
Ces deux principes, qui soutiennent le lien social et incarnent la solidarité républicaine, , supposent **une coopération et une coresponsabilité** autour des situations de vulnérabilité partagées.

### 5°- Une stratégie globale d'intervention basée sur l'ajustement des ressources nécessaires compensatoires.

Les intervenants de terrain, comme les huit cent professionnels ayant participé à la formation-action évoquée en introduction, pourraient **s'accorder** pour prendre en compte

- le jeune, avec son histoire de vie, ses capacités, ses potentialités et ses limitations d'activités ;
- inscrit dans des environnements plus ou moins riches en ressources plus ou moins exploitées et plus ou moins épuisables ; (approche fonctionnelle et développementale).

Alors la stratégie globale et partagée des intervenants de l'enfance et de la jeunesse, viserait à renforcer les potentialités ou *ajuster les ressources compensatoires nécessaires à la situation, lorsque les ressources du jeune ou/et de son environnement ne suffisent plus à accéder aux domaines de vie favorisant son bien être physique, psychique et social.*



Cet objectif pourrait être partagé par les intervenants des différents secteurs, dans le cadre ou en chapeau d'une table locale de concertation tactique

### 6°- Vers des dispositifs intégrés

Les propositions suivantes sont une formalisation singulière certes, mais cohérente et organisée, des propositions recueillies au cours des journées de restitution UNIFAF, confrontées à l'esprit des lois et à la sectorisation actuelle des services en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles. Elles se rapprochent des propositions que nous faisons au cours du séminaire national organisé par le CEDIAS sur « *quelles politiques sociales demain ?* »<sup>15</sup> et de celles consacrées aux dispositifs intégrés<sup>16</sup>.

### **6.1 – S'inscrire dans une stratégie globale d'intervention**

Cette proposition revient à appliquer l'esprit de chacune des lois sanitaires et sociales des années 2000 qui insistent toutes sur la coordination, si ce n'est sur la coopération.

Il s'agit, pour tous les intervenants :

- d'intégrer dans leur pratiques professionnelles une approche civique et partagée de l'accès des jeunes ADM au bien être physique, psychique et social structurant un système d'informations partagées nécessaires et suffisants<sup>17</sup>
  - Cela suppose un **mode commun d'observation et de suivi** des situations et un langage commun partagé ;
- Se défaire de la notion de « mandat individuel » associé à une mesure et attribuée à un service, voire un travailleur social, pour s'accorder sur celle de « **situation de risque, de danger ou de vulnérabilité** » à laquelle plusieurs services peuvent collaborer ;
  - Il faut qu'ils aient défini au préalable une **stratégie globale d'intervention** articulant et mettant en cohérence l'activité de ces services auprès de l'enfant et de sa famille.
  - Cela suppose **1 plan personnalisé et partagé par personne**, 1 stratégie globale et 1 référent de parcours ou gestionnaire de cas si nécessaire

### **6.2 – Mettre en œuvre des instances territoriales de coopération**

Les services sectorisés en faveur de l'enfance et de la jeunesse se rencontrent le plus souvent pour traiter des situations complexes (ce qui est déjà un résultat) dans le cadre d'instances ad hoc formalisées. Mais ils ne partagent pas de stratégie globale d'intervention au niveau du territoire.

Or, auprès d'autres populations vulnérables, il est apparu que le croisement des politiques de l'Etat et de ses administrations et celles des collectivités locales était indispensable et qu'elles devaient se fixer au minimum des objectifs communs.

Ainsi ont été conçues l'expérimentation puis la généralisation des MAIA, méthode d'Intégration des services pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

---

<sup>15</sup> Barreyre J.Y. « Pour une nouvelle économie politique en santé publique » in *Vie Sociale*, 2011, N°4

<sup>16</sup> *Vie Sociale* « Services d'accompagnement et de soins : de la coopération à l'intégration », 2014, n°6

<sup>17</sup> Si la soif d'informations peut être inépuisable, l'information partagée doit s'en tenir au cadre civique (celle de la CIF ou du GEVA) avec l'accord des impétrants

Ainsi en va t'il des « Equipes Relais » Interrégionales pour répondre aux situations de handicaps rares. Ainsi en est-il de la démarche d'évaluation et de concertation territorialisée (DECT) dans le cadre du 3<sup>ème</sup> plan Autisme en Ile de France.

Dans le domaine des jeunes ADM, l'association nationale des ITEP expérimente et analyse, avec la CNSA la pertinence et les limites du « **dispositif ITEP** ».

L' APN Nationale UNIFAF visait un spectre plus large d'intervenants, même si il n'a pas été possible d'associer des stagiaires issus de la fonction hospitalière ou de la fonction publique. Les participants relevaient tout de même de compétences et de secteurs d'intervention différents.

L'APN visait à réinterroger les pratiques professionnelles et les organisations de travail au regard des situations des JDM, afin de dresser collectivement un diagnostic territorial partagé et à concevoir une **coresponsabilité** des situations complexes sur le territoire d'appartenance.

### **6.3 Un seul diagnostic territorial partagé**

Pour se mettre d'accord, il faut s'entendre et accepter les principes d'une « éthique de la discussion », pour reprendre l'expression de Jürgen Habermas.

C'est pour cette raison que le DTP repose sur deux principes partagés :

- **La triple expertise** :
  - Celle du jeune, expérientielle, porteur de son parcours
  - Celle des parents, domestique et familiale
  - Celle des différents professionnels à partir de leurs corpus et leurs missions.
  - Ces trois types d'expertise sont toutes légitimes, et non hiérarchisés.
  
- **L'approche des attentes et des besoins** des jeunes ADM à partir du **moment du parcours** qu'il traverse et non plus à partir de l'équipement existant.
  - Cette approche permet une économie des moyens mobilisés, une meilleure réactivité et un ajustement des ressources.
  - Ce qui est priorisé est la logique du parcours par rapport à la logique de l'établissement d'accueil, ce qui est conforme à l'esprit des lois.

Le Diagnostic Territorial partagé concernant les jeunes en grande difficulté (ou à difficultés multiples) sur le territoire devrait être intégré aux trois schémas de Santé de l'Etat (Prévention, soins et accompagnement médico-social), dans le cadre du Plan Régional de Santé, dans les politiques territorialisées de l'Education Nationale et dans les schémas d'organisation sociale et médico-sociale des élus territoriaux.

Ce DTP pour donner leu à une **feuille de route** partagée par les autorités territoriales compétentes pour constituer une « table de concertation stratégique » des financeurs,

s'appuyant sur des modes de coopération et de coordination partagés, appelés ailleurs des tables de concertation tactique.

Un ***pilote territorial représentant l'Etat*** et ses administrations déconcentrées et ***un pilote territorial délégué par le territoire*** (Conseil Général, conseillers territoriaux) seraient chargés de l'application de la feuille de route par les structures et dispositifs qu'ils financent respectivement.

#### ***6.4 - Vers une tarification aux services rendus ?***

Si les financeurs s'appuient

- sur une connaissance partagée par les acteurs des situations bénéficiaires ;
- sur une stratégie globale d'intervention dans le cadre d'un seul plan personnalisé par jeune, décliné en domaines de vie participant au bien être physique, psychique et social du jeune en grande difficulté,

il est alors possible de penser une ***configuration de réponses coordonnées*** pour rendre un service aux bénéficiaires de l'action sanitaire, sociale, éducative et médico-sociale.

Il est donc théoriquement possible de penser une tarification au service rendu.

Cela nécessite une autre comptabilité sociale et de nouveaux outils ou statuts juridiques transversaux. Il peut s'agir :

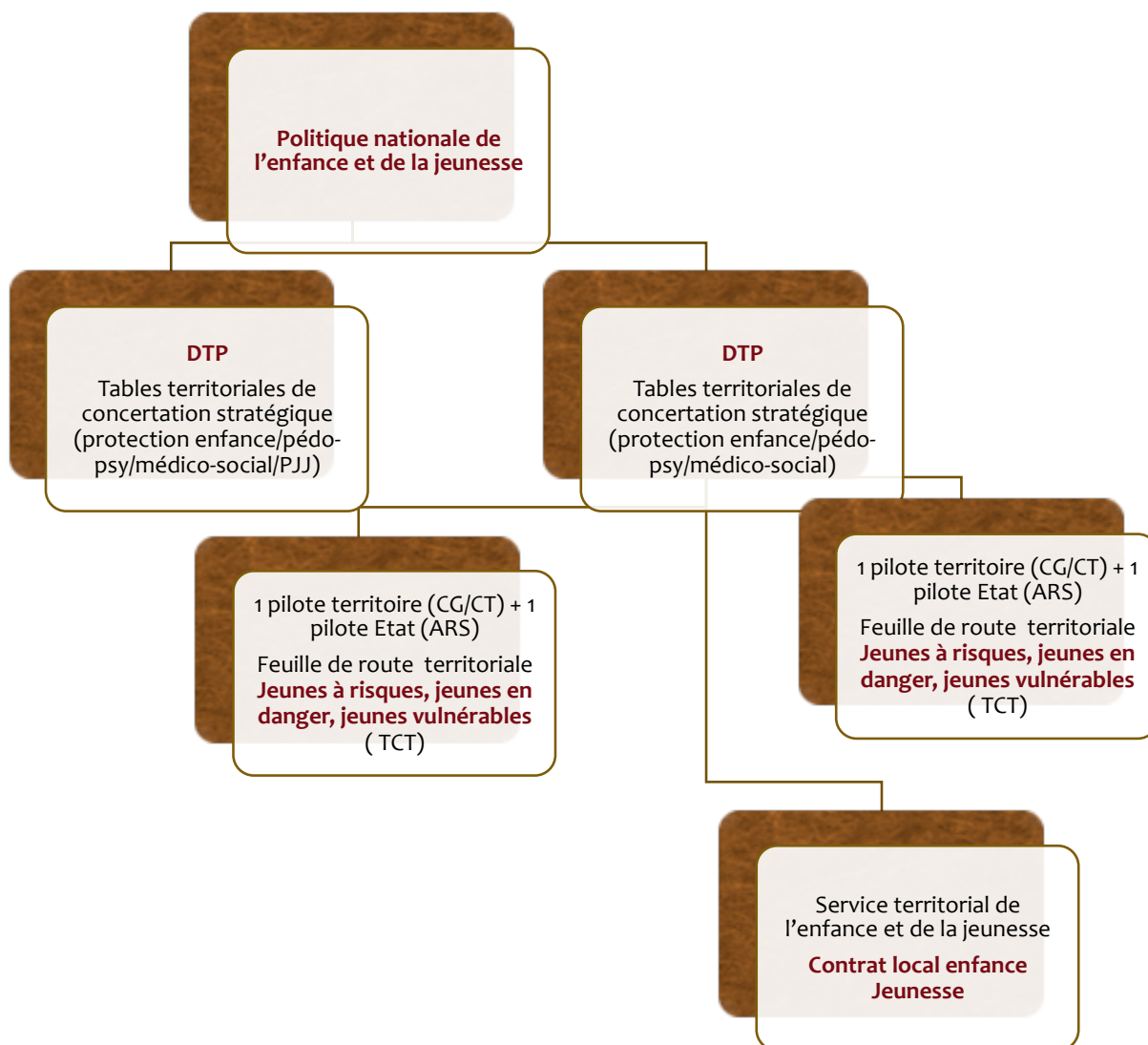
- de *Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec des associations gestionnaires d'établissements et services diversifiés* ou à même de diversifier son offre par plateformes de services ;
- ou, dans les nombreux cas où les promoteurs sur un territoire ne couvriraient pas un champ assez large de services à disposition, de *CPOM territoriaux* dans lesquels plusieurs opérateurs territoriaux pour s'organiser en Groupements de Coopération
- Dans tous les cas, une réorganisation des réponses sous forme de dispositif et de plateforme de services sera nécessaire pour construire des services personnalisés.

#### ***6.5 - Les appels à projet territoriaux***

Les appels à projets territoriaux découlent de l'esprit même des lois 2000. Si ce qui importe est le projet personnalisé pour lequel les ressources s'organisent entre elles pour y répondre, on a du mal à comprendre comment les administrations et les collectivités continuent à produire des appels à projets par établissement !

Le cahier des charges de eux ci, issu du Diagnostic Territorial Partagé, devraient au contraire s'appuyer sur les ressources et le génie local d'innovations et non sur l'offre classique existante.

Si nous résumons les différents plans d'analyse ci dessus, il pourrait être proposé la logique organisationnelle suivante :



## 7°- Les conditions d'une réorganisation

Ce « montage cohérent » dépasse largement celui de l'APN UNIFAF et n'est envisageable qu'aux conditions de réorganisation suivante :

- ♦ Une place reconnue pour (une politique de) la jeunesse dans la République ;
- ♦ Une articulation forte entre politique de la jeunesse et politiques d'accompagnement, de protection et de soins de l'enfance et la jeunesse à risques, en danger, ou vulnérable ;
- ♦ L'accord des autorités territoriales d'une feuille de route commune avec objectifs partagés basée sur une démarche d'évaluation et de concertation territoriale ;
- ♦ La fongibilité d'une partie des enveloppes financières sur objectifs transversaux et indicateurs partagés ;

- ♦ L'entrée dans une démarche concertée de l'ensemble des acteurs basée sur deux principes
  - ♦ La reconnaissance de la triple expertise
  - ♦ Et une approche des situations et des réponses par parcours de vie
- ♦ L'adoption et l'appropriation d'outils communs de travail et d'évaluation ;
- ♦ La formalisation des cahiers des charges des AP à partir du DTP
- ♦ Un élargissement de l'action au social, au culturel et au droit commun

JYB. Juin 2015